



## Check-list lors de l'achat d'un véhicule d'occasion

- Si vous achetez auprès d'un particulier, proposez d'examiner la voiture au domicile du vendeur et vérifiez son identité à partir de la carte d'identité.
  
  - N'achetez une voiture que lorsque les documents officiels suivants sont disponibles et vérifiez qu'il ne s'agit pas de faux:
    - certificat d'immatriculation (carte rose)
    - certificat de conformité
    - certificat de visite du contrôle technique
    - CAR-PASS (obligatoire, sous peine d'annulation de la vente par l'acheteur, ce document est valable pendant 2 mois, vérifiez la date)
  
  - N'acceptez aucune photocopie de ces documents.!
  
  - Vérifiez que le numéro de châssis frappé corresponde bien à la mention du numéro de châssis sur les documents de bord et sur les plaquettes à d'autres endroits du véhicule.
  
  - Demandez à obtenir toutes les clés fournies avec le véhicule (si vous n'êtes pas spécialiste en la matière, il est préférable de prendre contact avec un distributeur officiel). Si le vendeur ne peut pas vous présenter toutes les clés, il doit en fournir une explication acceptable.
  
  - Les escrocs utilisent Western Union, BidPay ou MoneyGram. Notre conseil: n'utilisez jamais Western Union, BidPay ou MoneyGram!
  
  - Ne versez d'acompte sous aucun prétexte!
  
  - Refusez les chèques de banques étrangères (! chèques en bois)
  
  - Le vendeur doit conserver ses plaques, démontez-les du véhicule. Ne remettez jamais vos plaques à l'acheteur.
- 

### **Acheter une occasion? Exigez votre CAR-PASS!**



Vous avez l'intention d'acheter une occasion ? Vous voulez bien sûr être certain du nombre de kilomètres parcourus. Exigez donc votre CAR-PASS ! La loi oblige le vendeur à vous le remettre. Plus d'infos sur : <http://www.vlanauto.be/fr/car-pass>